

Délibération n°2024.03.04 : BUDGET PRIMITIF 2024

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Jean-Marie ROYER
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Yann LE FUR
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Yann LE FUR
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20240318-2024-03-04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Affichage : 26/03/2024



Exposé des motifs

Le président rappelle que l'année 2024 est la deuxième année de plein exercice du SMGSN.

Il convient notamment de construire un budget unique permettant d'améliorer la qualité du suivi et du contrôle budgétaire dans lequel chaque compétence est gérée de façon individuelle dans une logique de comptabilité analytique.

Il présente la note synthétique sur le budget ci-annexée et rappelle que l'objectif pour l'année 2024 est la poursuite des opérations phares engagées en 2023 et le développement des nouveaux projets tant en prévention des inondations qu'en gestion des milieux aquatiques.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- les articles L5722-1 à L5722-11 du code général des collectivités territoriales,
- les articles R5711-1-1 à R5711-3 du code général des collectivités territoriales,
- les statuts du syndicat,
- le projet de budget 2024 annexé de la présente délibération,

CONSIDÉRANT :

- l'avis de la commission finances du 23 février 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté en dépenses et en recettes à :
 - Section de Fonctionnement : 5 012 565,25 €
 - Section d'Investissement : 2 712 467,33 €,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE